

Conditions Générales d'Utilisation et de Services de BOUGE TA BOITE et de la Plateforme

Version janvier 2023

ARTICLE 1 - Définitions	3
ARTICLE 2 - Désignation de l'Éditeur	5
ARTICLE 3 - Dispositions générales aux CGUS	5
3.1. Objet	5
3.2. Champ d'application	5
3.3. Disponibilité et opposabilité des CGUS	5
3.4. Modification des CGUS	6
ARTICLE 4 - Entrée en vigueur et durée	6
ARTICLE 5 - Conditions d'Adhésion à BOUGE TA BOITE	6
ARTICLE 6 - Processus d'Inscription et d'Adhésion à BOUGE TA BOITE	7
ARTICLE 7 - Accès à la Plateforme – description des Services	8
7.1. Modalités d'accès à la Plateforme	8
7.2. Services accessibles à la Bougeuse	9
7.2.1. Services disponibles via le Compte Bougeuse	9
7.2.2. Services en présentiel	9
7.3. Services accessibles à la Boosteuse	9
7.3.1. Nomination et fonctions de la Boosteuse	9
7.3.2. Services accessibles à la Boosteuse	9
7.4. Modification des Services et Services complémentaires	9
ARTICLE 8 - Obligations de la Bougeuse	9
ARTICLE 9 - Obligations spécifiques de la Boosteuse	11
ARTICLE 10 - Obligations de BOUGE TA BOITE	12
ARTICLE 11 - Prix et paiement de l'Adhésion	12
11.1. Prix de l'Adhésion	12
11.2. Paiement de l'Adhésion	12
ARTICLE 12 - Propriété intellectuelle	13
12.1. Propriété intellectuelle de BOUGE TA BOITE	13
12.2. Propriété intellectuelle de la Bougeuse	14
ARTICLE 13 - Droit à l'image	15
ARTICLE 14 - Responsabilité	15
14.1. Généralités	15
14.2. Accès et fonctionnement du Site et de la Plateforme	16
14.3. Prise et exécution d'une Adhésion sur le Site	17
14.4. Informations et contenu publiés par les Bougeuses et / ou les Boosteuses	17
ARTICLE 15 - Force majeure	17

ARTICLE 16 - Assurance	17
ARTICLE 17 - Exclusion – Résiliation	17
17.1. Résiliation pour convenance de la Bougeuse.....	17
17.3. Manquements à ses obligations par la Bougeuse	18
17.4. Manquements à ses obligations par la Boosteuse.....	19
ARTICLE 18 - Données personnelles.....	19
ARTICLE 19 - Notification.....	19
19.1 Notification obligatoire selon l’article 6. I. 7 de la loi du 21 juin 2004.....	20
19.2 Contenu susceptible d’être illicite.....	20
ARTICLE 20 - Commentaires, critiques, communications et autres contenus	20
ARTICLE 21 - Indépendance.....	20
ARTICLE 22 - Non-sollicitation / non-embauche	21
ARTICLE 23 - Cession – changement de contrôle.....	21
ARTICLE 24 - Liens hypertextes	21
ARTICLE 25 - Divers.....	21
ARTICLE 26 - Loi applicable.....	22
ARTICLE 27 - Tribunal compétent.....	22
ANNEXE N°1 - CONTRAT DE CESSION DE DROIT A L’IMAGE	23
ANNEXE N°2 - LA CHARTE DES BOUGEUSES	26
ANNEXE N°3 - DESCRIPTIF DES SERVICES	28

ARTICLE 1 - Définitions

« **Adhésion** » : désigne l'acte juridique par lequel une Candidate qui a procédé à une Inscription pour devenir Bougeuse et dont l'Inscription a été validée, règle à BOUGE TA BOITE le prix de son adhésion ou de son renouvellement lui permettant de devenir Bougeuse et d'accéder aux Services proposés exclusivement aux Bougeuses.

« **BougeUP** » : désigne la réunion de travail bimensuelle organisée par le Cercle, entre Bougeuses et animée par une Boosteuse, comportant un ordre du jour et un programme structurés.

« **Bougeuse** » : désigne toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, qui a adhéré au réseau BOUGE TA BOITE. Sauf accord spécifique, une personne morale ne peut avoir qu'un seul Compte Bougeuse.

« **Boosteuse** » : désigne la Bougeuse qui assure un rôle de gestion des membres du Cercle et d'animation du Cercle dont elle est responsable.

« **Candidate** » : désigne la cheffe d'entreprise ou entrepreneure qui souhaite obtenir des informations complémentaires sur le réseau BOUGE TA BOITE, et le cas échéant, adhérer aux Services et à BOUGE TA BOITE.

« **Cercle** » : désigne le groupe de travail réunissant des Bougeuses, animé par une Boosteuse. BOUGE TA BOITE se réserve le droit de limiter le nombre de personnes maximum accepté dans un Cercle.

« **Charte Ethique** » : désigne la charte intitulée « la charte des Bougeuses » détaillant les règles de fonctionnement et valeurs véhiculées par BOUGE TA BOITE applicables aux Bougeuses dans le cadre de leurs activités au sein du réseau BOUGE TA BOITE et dans le cadre de l'utilisation des Services, d'un Cercle, d'un BougeUP et plus largement, figurant à l'Annexe n°2.

« **Compte** » : désigne l'espace personnel d'une Bougeuse et accessible grâce à ses Identifiants.

« **Conditions Générales d'Utilisation et de Services** » ou **CGUS** » ou « **Contrat** » : désigne(nt) le présent acte et ses annexes.

« **CGU** » : désignent les conditions générales d'utilisation du Site.

« **Données** » : désignent indifféremment les Données Professionnelles ou les Données à caractère personnel de l'Utilisatrice.

« **Données Professionnelles** » : désignent toute information se rapportant à l'entreprise et le champ d'activités de l'Utilisatrice tels que la dénomination ou raison sociale de l'entreprise, siège social, forme sociale, chiffre d'affaires, le numéro SIREN, date du début d'activité, le site web de l'entreprise, secteur d'activité, effectif de l'entreprise, statut professionnel, etc.

« **Données à caractère personnel** » ou « **Données Personnelles** » : désignent toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Éditeur** » ou « **BOUGE TA BOITE** » : désigne la société BOUGE TA BOITE, SAS au capital de 27.730 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 823 194 998, ayant son siège social à Le Seize, 16 Esplanade du Champs de Mars, 35000 Rennes, France. Pour plus d'informations, l'Utilisatrice peut consulter ses Mentions Légales.

« **Éléments** » : désignent, sans que cette liste soit exhaustive, les images, photographies, musiques, sons, vidéos, textes, articles de blog, le blog lui-même, icônes, logos, logiciels, programmes informatiques, bases de données, annuaire, Données ou tout autre contenu de quelque nature qu'il soit, diffusés et / ou intégrés sur le Site, la Plateforme ou Workplace ou composant le Site, la Plateforme ou Workplace.

« **Guide Bougeuse** » : désigne le document, en version numérique, qui décrit la méthodologie de travail au sein du réseau BOUGE TA BOITE.

« **Identifiants** » : désignent le login généré automatiquement par BOUGE TA BOITE lors de l'Inscription en ligne (xxxx.yyyyyy@bougeuses.com), et le mot de passe lui permettant d'accéder à celui-ci.

« **Inscription** » : Désigne la procédure permettant de créer un Compte sur une application mise à disposition par BOUGE TA BOITE et permettant de devenir Bougeuse.

« **Mentions Légales** » : désignent les informations légales relatives à la société BOUGE TA BOITE.

« **Partie** » ou « **Parties** » : désigne(nt) individuellement ou conjointement BOUGE TA BOITE et / ou une Utilisatrice.

« **Plateforme** » : désigne la ou les applications mise(s) à disposition par BOUGE TA BOITE et accessible(s) à la Bougeuse en s'y connectant via ses Identifiants. L'accès à la Plateforme nécessite l'usage de navigateurs Internet récents et *a minima* les versions indiquées par BOUGE TA BOITE.

« **Services** » : désignent les prestations proposées par BOUGE TA BOITE en ligne via la Plateforme ou en présentiel et accessibles aux Bougeuses à compter de leur Adhésion. Les Services sont décrits plus précisément à l'article 7 et l'Annexe n°3 des CGUS. Tout nouveau Service qui n'aurait pas été souscrit à la date de l'adhésion de la Bougeuse ou développé ultérieurement par BOUGE TA BOITE pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

« **Site** » : désigne le site Web vitrine accessible à l'adresse URL <https://www.bougetaboite.com> géré et animé par BOUGE TA BOITE.

« **Utilisatrice** » : désigne indifféremment la Candidate, la Bougeuse et / ou la Boosteuse.

« **Workplace** » : désigne l'espace collaboratif édité et hébergé par la société META et mis à la disposition des Bougeuses par BOUGE TA BOITE.

ARTICLE 2 - Désignation de l'Éditeur

L'Éditeur du Site et de la Plateforme est la société BOUGE TA BOITE, telle que désignée à l'article 1 des CGUS et / ou dans ses Mentions Légales.

ARTICLE 3 - Dispositions générales aux CGUS

3.1. Objet

Les CGUS ont pour objet de fixer les conditions et les modalités de :

- l'Adhésion aux Services et à la Plateforme BOUGE TA BOITE ;
- la mise à disposition et l'utilisation de la Plateforme par les Bougeuses ;
- la fourniture des Services aux Bougeuses et / ou aux Boosteuses.

Les documents contractuels suivants, présentés par ordre croissant de supériorité, forment le Contrat qui régit l'ensemble des relations entre les Parties :

- Les CGUS ;
- Les annexes :
 - o Annexe n°1 : Contrat de cession de droit à l'image ;
 - o Annexe n°2 : Charte éthique BOUGE TA BOITE ;
 - o Annexe n°3 : Détail des Services.

En cas de contradiction entre une et / ou plusieurs dispositions figurant dans deux documents de priorité différente, le document de force hiérarchique supérieure prévaudra.

3.2. Champ d'application

Les CGUS régissent exclusivement l'accès et la fourniture des Services et de la Plateforme par BOUGE TA BOITE à l'Utilisatrice professionnelle, agissant dans le champ de son activité professionnelle.

LES DISPOSITIONS PROTECTRICES DU CODE DE LA CONSOMMATION NE SONT PAS APPLICABLES À L'UTILISATRICE.

Les CGUS sont rédigées, ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le Site et la Plateforme, en langue française.

3.3. Disponibilité et opposabilité des CGUS

Les CGUS sont mises à la disposition de l'Utilisatrice sur le Site et la Plateforme de BOUGE TA BOITE. Les CGUS y sont directement consultables.

De même, après l'Adhésion, BOUGE TA BOITE transmet, à la Bougeuse, les CGUS applicables à l'Adhésion intervenue (via un lien hypertexte vers les CGUS dans l'e-mail confirmant son Adhésion), d'une manière qui permette leur conservation et leur reproduction (en format PDF).

Le cas échéant, les CGUS peuvent être communiquées à l'Utilisatrice sur simple demande par téléphone, courrier électronique ou courrier postal. Les coordonnées de BOUGE TA BOITE sont disponibles dans ses Mentions Légales.

Les CGUS sont opposables à la Candidate qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant d'adhérer.

La validation de l'Adhésion, par sa confirmation, vaut acceptation par la Candidate aux CGUS en vigueur au jour de l'Adhésion dont la conservation et la reproduction sont assurées par BOUGE TA BOITE conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

3.4. Modification des CGUS

BOUGE TA BOITE se réserve la faculté d'apporter des modifications aux CGUS.

L'Utilisatrice sera notifiée de telles modifications par e-mail envoyé par BOUGE TA BOITE dix (10) jours ouvrés avant la date d'entrée en vigueur des CGUS modifiées.

L'Utilisatrice est libre d'accepter les CGUS modifiées ou de mettre fin à son utilisation des Services conformément aux CGUS. En toute hypothèse, les sommes payées au titre de l'adhésion demeurent définitivement acquises à BOUGE TA BOITE et ne seront pas remboursées.

ARTICLE 4 - Entrée en vigueur et durée

Les CGUS prennent effet à compter du jour de l'Adhésion de la Candidate.

Sauf stipulation différente dans les conditions particulières ou la commande, les CGUS sont conclues pour une durée initiale déterminée de douze (12) mois (ci-après la « **Durée Initiale** »).

A l'issue de la Durée initiale, les CGUS seront renouvelées pour des périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, au tarif en vigueur de l'année de renouvellement, communiqué par BOUGE TA BOITE, sauf dénonciation des CGUS par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par e-mail à gestion@bougetaboite.com, un (1) mois au moins avant l'échéance du terme.

A défaut de dénonciation des CGUS dans le délai indiqué à l'alinéa 3, les CGUS et l'Adhésion seront tacitement et automatiquement renouvelées pour la période indiquée ci-dessus.

Le prix de l'Adhésion renouvelée sera réglé selon les modalités et dans les conditions fixées à l'article 11 des CGUS.

En cas de non-renouvellement de l'Adhésion, le Compte de la Bougeuse sera clôturé et la Bougeuse ne pourra plus accéder aux Services.

Le Compte et les Données de la Bougeuse seront archivés selon les règles de conservation des Données présentées dans la Politique d'Utilisation des Données Personnelles de BOUGE TA BOITE.

ARTICLE 5 - Conditions d'Adhésion à BOUGE TA BOITE

AU PRÉALABLE, TOUTE CANDIDATE ET / TOUTE BOUGEUSE CERTIFIÉ(NT) N'ETRE TENUE(S) D'AUCUN ENGAGEMENT EXCLUSIF AU TITRE D'UN CONTRAT D'ADHESION A UN QUELCONQUE RESEAU SIMILAIRE A CELUI DE BOUGE TA BOITE.

Les conditions d'Inscription sont décrites à l'article 6 ci-après.

L'Adhésion à BOUGE TA BOITE et aux Services est réservée aux entrepreneur.e.s.

L'Adhésion aux Services est accessible à la Candidate qui déclare sur l'honneur être légalement majeure et intervenir uniquement dans le cadre de son activité professionnelle, qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

L'Adhésion n'est pas accessible au mineur, au consommateur ou au non-professionnel.

Peuvent adhérer aux Services les personnes physiques majeures, ou les personnes morales (dont la direction ou la gérance est assurée par une femme), immatriculées auprès du registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers pour les sociétés ou entreprises domiciliées sur le territoire français et auprès de tout registre équivalent pour les entreprises ou sociétés domiciliées sur le territoire de l'Union Européenne ou hors du territoire de l'Union Européenne, et agissant dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle, régulièrement déclarée en tant que telle auprès des organismes fiscaux et sociaux.

De même, une personne physique majeure, non immatriculée personnellement mais justifiant du statut de conjointe collaboratrice, d'associée ou de salariée dotée d'un pouvoir de décision dans l'entreprise, peut, sous réserve de l'acceptation de BOUGE TA BOITE, adhérer à BOUGE TA BOITE.

Préalablement à son Adhésion aux Services et à BOUGE TA BOITE, la Candidate a accès, sur le Site, aux présentes CGUS, à la Charte Ethique, dont elle s'engage à prendre connaissance.

La Candidate qui adhère aux Services et à BOUGE TA BOITE doit partager les valeurs véhiculées par BOUGE TA BOITE et présentées dans sa Charte Ethique. A défaut, son Adhésion pourra être refusée.

ARTICLE 6 - Processus d'Inscription et d'Adhésion à BOUGE TA BOITE

L'intégration au réseau BOUGE TA BOITE se déroule en deux temps, une première phase d'Inscription et une seconde phase visant à adhérer aux Services et à BOUGE TA BOITE.

Pour s'inscrire, la Candidate doit compléter le formulaire présent sur le Site.

En particulier, la Candidate renseigne ses nom, prénom, adresse e-mail professionnel, le détail concernant son entreprise.

Pour que son Inscription et son Adhésion soient validées, la Candidate devra :

- lire et accepter :
 - o les présentes CGUS ,
 - o le cas échéant, l'autorisation pour BOUGE TA BOITE d'exploiter l'image de la Candidate figurant à l'Annexe n°1 ;
 - o la Charte Ethique figurant à l'Annexe n°2 ;
 - o la Politique d'Utilisation des Données Personnelles de BOUGE TA BOITE,
- fournir les informations relatives au mode de paiement et procéder au règlement.

Le prix de l'Adhésion est indiqué au moment de la validation du règlement.

La confirmation de l'Adhésion entraînera l'acceptation de l'ensemble des documents ci-dessus et formera le Contrat.

Un courrier électronique confirmant l'Adhésion et le paiement est envoyé par BOUGE TA BOITE à la Bougeuse. Les présentes CGUS sont transmises à la Bougeuse dans ledit e-mail de confirmation, via un lien hypertexte.

La Bougeuse peut accéder aux Services proposés par BOUGE TA BOITE, y compris sur le Site à l'aide des identifiants transmis.

La Bougeuse reçoit, en outre, par e-mail, son login (xxxxx.yyyyy@bougeuses.com) généré automatiquement par BOUGE TA BOITE lors de son Adhésion lui permettant d'accéder à son Compte, via un mot de passe personnel et sur lequel elle peut exclusivement compléter, modifier, corriger ou mettre à jour ses Données.

La Bougeuse est responsable de la préservation de la confidentialité de ses Identifiants et de son Compte, et est totalement responsable de tout acte impliquant l'utilisation de ses Identifiants. La Bougeuse s'engage aussi à ne permettre à aucune autre personne un accès sous son identité ou son login (nom d'utilisateur).

ARTICLE 7 - Accès à la Plateforme – description des Services

7.1. Modalités d'accès à la Plateforme

La Bougeuse accède à la Plateforme en se connectant sur le Site.

Pour accéder à son Compte, la Bougeuse doit utiliser ses Identifiants.

A la fin de chaque session, la Bougeuse doit s'assurer qu'elle quitte son Compte.

En cas de perte ou de vol du mot de passe, ou en cas d'utilisation par un tiers non autorisé, la Bougeuse doit modifier immédiatement son mot de passe en utilisant la procédure « *Mot de passe oublié* » disponible sur le Site.

Le cas échéant, la Bougeuse peut contacter BOUGE TA BOITE par e-mail à l'adresse contact@bougetaboite.com.

La Bougeuse s'assure de la validité dans le temps des informations transmises et s'engage à fournir des informations exactes, complètes et actualisées. La Bougeuse s'engage en particulier à assurer la mise à jour des coordonnées qu'elle fournit à BOUGE TA BOITE via son Compte.

La Bougeuse s'engage également à ne pas usurper l'identité ou la qualité d'un tiers. A défaut, elle sera seule responsable des conséquences pouvant résulter de la fourniture d'informations mensongères, invalides ou erronées à BOUGE TA BOITE, une autre Utilisatrice.

BOUGE TA BOITE ne dispose pas des moyens techniques et / ou légaux lui permettant de vérifier la réalité de l'identité de la Bougeuse.

Néanmoins, en cas de doute sur la réalité des informations divulguées par la Bougeuse ou en cas de dénonciation par un tiers, une Utilisatrice laissant présumer l'existence d'une usurpation d'identité ou l'existence d'informations fictives délivrées par la Bougeuse, BOUGE TA BOITE se réserve le droit :

- de mettre hors ligne et suspendre le Compte de la Bougeuse ;
- de solliciter des justificatifs auprès de la Bougeuse concernée.

Si la demande de BOUGE TA BOITE reste sans effet dans un délai de huit (8) jours ouvrés, BOUGE TA BOITE sera en droit de résilier le Compte de la Bougeuse dans les conditions prévues à l'article 17 des CGUS.

Le traitement des Données personnelles de la Bougeuse par BOUGE TA BOITE est régi par l'article 18 des CGUS et la Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP).

7.2. Services accessibles à la Bougeuse

7.2.1. Services disponibles via le Compte Bougeuse

La Bougeuse accède, à la suite de son Adhésion, aux Services disponibles sur la Plateforme, via son Compte et présentés à l'Annexe n°3.

7.2.2. Services en présentiel

Outre la mise à disposition de Services en ligne, BOUGE TA BOITE fournit à la Bougeuse des Services en présentiel décrits à l'Annexe n°3.

7.3. Services accessibles à la Boosteuse

7.3.1. Nomination et fonctions de la Boosteuse

La Boosteuse coordonne le Cercle en lien avec l'équipe BOUGE TA BOITE.

Les éléments concernant la coordination du Cercle par la Boosteuse, en lien avec l'équipe Bouge ta Boite, sont présentés dans le Guide Bougeuse.

La Boosteuse est également soumise aux conditions spécifiques de Service Boosteuse dénommées « Convention Boosteuse ».

7.3.2. Services accessibles à la Boosteuse

La Boosteuse accède sur son Compte aux mêmes Services que ceux proposés à la Bougeuse.

Néanmoins, la Boosteuse dispose de fonctionnalités propres à la gestion des candidatures et de son Cercle.

Les Services proposés à la Boosteuse sont décrits à l'Annexe n°3.

7.4. Modification des Services et Services complémentaires

BOUGE TA BOITE se réserve le droit de modifier les Services dans les conditions de la section 3.4 ci-dessus.

Les Services complémentaires pourront donner lieu à une facturation complémentaire, étant précisé que chaque Bougeuse pourra mettre fin à l'utilisation des Services conformément à la section 3.4 des présentes CGUS.

ARTICLE 8 - Obligations de la Bougeuse

8.1. La Bougeuse, membre d'un Cercle local, s'engage à se rendre à tous les BougeUP, aux ateliers éclairants et aux rencontres DUOS organisés par son Cercle.

La Bougeuse qui ne se présentera pas à trois (3) BougeUP consécutifs pourra être exclue du Cercle, par ses membres, sous réserve que cette décision soit adoptée à l'unanimité des présentes au moment du vote des Bougeuses. A défaut et, dans cette même hypothèse, BOUGE TA BOITE se réserve la faculté d'exclure la Bougeuse concernée, après avis et information préalable de la Boosteuse du Cercle.

BOUGE TA BOITE pourra, dans ces deux hypothèses, proposer la place vacante au sein du Cercle à une autre Candidate de la même spécialité ou d'une spécialité similaire.

Dans un tel cas, la Bougeuse ne pourra pas obtenir le remboursement du montant de son Adhésion, y compris au *prorata temporis*. Le Compte de la Bougeuse sera clôturé et la Bougeuse ne pourra plus accéder aux Services.

8.2. Dans le cas d'une diversification d'activité, une Bougeuse **A** concernée s'engage à présenter cette nouvelle activité au Cercle. Elle devra ainsi obtenir la validation du Cercle à l'unanimité des présentes au moment du vote pour être recommandée sur cette nouvelle activité. Si cette nouvelle activité est déjà représentée dans le Cercle par une autre Bougeuse **B** alors seules les activités initiales de la Bougeuse **A** pourront être recommandées par le Cercle.

8.3. La Bougeuse s'engage, en outre, à informer la Boosteuse en charge de son Cercle et les Bougeuses en cas de changement d'activité professionnelle.

Dans cette hypothèse, la Bougeuse doit soumettre sa Candidature aux Bougeuses de son Cercle qui doivent valider sa Candidature à l'unanimité des présentes au moment du vote. A défaut, la Bougeuse sera exclue du Cercle et ne pourra pas obtenir le remboursement du montant de son Adhésion, y compris au *prorata temporis*. Le Compte de la Bougeuse sera clôturé et la Bougeuse ne pourra plus accéder aux Services.

8.4. La Bougeuse s'interdit expressément de contourner le Site, la Plateforme et les Services.

La Bougeuse s'engage à respecter les CGUS, la Charte Ethique et le Guide Bougeuse.

Elle déclare disposer du matériel et des moyens de connexion compatibles avec la configuration requise pour l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services et disposer des connaissances techniques, des compétences nécessaires à l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services.

La Bougeuse s'engage à utiliser le Site, la Plateforme et les Services conformément aux lois et règlements en vigueur et aux stipulations des CGUS.

La Bougeuse s'engage notamment à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de BOUGE TA BOITE et / ou de tout tiers.

PLUS PRÉCISEMENT, LA BOUGEUSE S'ENGAGE A NE PAS DIFFUSER A DES TIERS LES SUPPORTS, CONTENUS, LIVRABLES, DOCUMENTS REMIS PAR BOUGE TA BOITE DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE DES SERVICES. A DEFAUT, BOUGE TA BOITE SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE LA BOUGEUSE ET DE RESILIER LES CGUS.

La Bougeuse est seule responsable de l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services. La Bougeuse est également seule responsable de son accès à Internet. Il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès.

La Bougeuse devra informer BOUGE TA BOITE de tout potentiel incident ou dysfonctionnement lors de l'utilisation du Site, de la Plateforme et des Services. La Bougeuse peut contacter BOUGE TA BOITE aux coordonnées mentionnées dans ses Mentions Légales.

La Bougeuse est informée que le Site et la Plateforme pourraient présenter des dysfonctionnements en cas d'utilisation inhabituelle et disproportionnée.

La Bougeuse s'engage à ne pas avoir une utilisation déraisonnable et excessive du Site, de la Plateforme et des Services et, plus généralement, à ce que son utilisation n'affecte pas la stabilité, la sécurité et la qualité du Site, de la Plateforme et des Services.

En outre, il est interdit à la Bougeuse de :

- contaminer le Site, la Plateforme ou Workplace par un virus ;
- procéder à une quelconque modification du Site, de la Plateforme ou de Workplace ;
- accéder ou se maintenir sans y être habilitée dans tout ou partie du Site, de la Plateforme ou de Workplace, ou utiliser tout outils afin d'accéder ou se maintenir sans y être habilitée dans tout ou partie du Site, de la Plateforme ou de Workplace ;
- supprimer ou modifier des Données, altérer le fonctionnement du Site, de la Plateforme ou de Workplace ;
- utiliser le Site, la Plateforme ou Workplace à des fins illégales ou frauduleuses et / ou agir dans un but illicite ou interdit ;
- interférer avec le fonctionnement prévu du Site, de la plateforme ou de Workplace ou nuire à ceux-ci ;
- solliciter, recueillir ou utiliser les Identifiants d'autres Utilisatrices ;
- mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ;
- télécharger et / ou diffuser des données, des informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, au sein du Site, de la Plateforme ou de Workplace ;
- référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible depuis le Site, la Plateforme ou Workplace en dehors de l'autorisation prévue à l'article 12 des CGUS ;
- utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page ou Éléments du Site, de la Plateforme ou de Workplace,
- accéder et utiliser les Données des autres Bougeuses en dehors de l'utilisation des Services.

8.5. La Bougeuse s'engage à maintenir en tout circonstance un comportement approprié et conforme aux valeurs décrites dans la Charte Ethique et aux lois et règlement en vigueur, à l'égard de BOUGE TA BOITE, des autres Bougeuses ou des tiers.

A défaut, BOUGE TA BOITE pourra résilier l'adhésion de la Bougeuse et les CGUS immédiatement et sans préavis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 9 - Obligations spécifiques de la Boosteuse

Outre les obligations mises à sa charge en qualité de Bougeuse, la Boosteuse est tenue de respecter les conditions spécifiques la Convention Boosteuse, communiquées par Bouge ta Boite lors de son élection.

Plus spécialement, la Boosteuse s'engage à accéder et utiliser les Données des Bougeuses mises à sa disposition par BOUGE TA BOITE, pour les besoins et dans les limites de son rôle de Boosteuse tel que présenté à l'article 7.3. des CGUS, dans la Charte Ethique et dans le Guide Bougeuse.

La Boosteuse s'interdit notamment de :

- extraire du Site et de la Plateforme les Données des Bougeuses de son Cercle auquel elle a accès via son Compte ;
- utiliser, pendant ou après ses fonctions de Boosteuse, les Données des Bougeuses de son Cercle afin de :
 - o constituer une Plateforme et / ou un Service identique et / ou similaire à celui fourni par BOUGE TA BOITE ;

- faire la promotion de ses produits et services en dehors de ce qui est permis dans le cadre des Services spécifiques tels que définis par BOUGE TA BOITE.

ARTICLE 10 - Obligations de BOUGE TA BOITE

BOUGE TA BOITE s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre pour assurer au mieux la fourniture des Services et permettre la disponibilité et le fonctionnement du Site et de la Plateforme.

BOUGE TA BOITE assiste et accompagne la Candidate lors de sa demande d'Adhésion.

De même, BOUGE TA BOITE fournit une assistance aux Boosteuses lors de leur prise de fonctions et tout au long de leur mandat.

BOUGE TA BOITE s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle des Bougeuses.

ARTICLE 11 - Prix et paiement de l'Adhésion

11.1. Prix de l'Adhésion

Le prix de l'Adhésion s'entend en euros et hors taxes.

Le prix de l'Adhésion est mentionné sur le Site de BOUGE TA BOITE et, lors de l'Adhésion, dans l'email de confirmation envoyé à la Bougeuse par BOUGE TA BOITE.

BOUGE TA BOITE se réserve la possibilité d'ajouter des droits d'entrée pour toute nouvelle Adhésion, ceci ne s'appliquant pas de façon rétroactive aux Bougeuses ayant adhéré à BOUGE TA BOITE avant la décision d'ajout des droits d'entrée.

11.2. Paiement de l'Adhésion

Le paiement de l'Adhésion se fait comptant lors de l'Adhésion.

Par principe, la Candidate règle son Adhésion par carte bancaire directement sur le Site. BOUGE TA BOITE met ainsi à la disposition de la Candidate un système de sécurisation des paiements en ligne permettant à cette dernière de crypter la transmission de ses données bancaires et fait appel, pour ce faire à un prestataire de services tiers qui assure également le traitement du paiement et la conservation des informations relatives à la carte de crédit ou de débit. La Candidate déclare accepter les [conditions générales de services du prestataire](#).

Afin de satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, BOUGE TA BOITE a mis en place via son prestataire de service de paiement en ligne, un processus d'authentification nécessitant une double vérification d'identité de la Candidate.

Sont acceptées les cartes bleues, Visa et Mastercard.

Les données bancaires communiquées ne sont ni connues ni conservées par BOUGE TA BOITE, elles restent uniquement des données de contrôle entre la Candidate et la banque. En cas d'échec du paiement par carte bancaire, l'Adhésion ne sera pas validée.

Par dérogation et sous réserve de l'acceptation de BOUGE TA BOITE, la Candidate peut régler son Adhésion par :

- virement entre les comptes de la Candidate et BOUGE TA BOITE :

- ou tout autre paiement pouvant être mis en place sur le Site.

Dans ces hypothèses, la Candidate est invitée, avant de procéder à son règlement, à contacter BOUGE TA BOITE par téléphone ou par e-mail aux coordonnées figurant dans ses Mentions Légales.

BOUGE TA BOITE adresse par e-mail à la Bougeuse, à l'issue du paiement, la facture justifiant du règlement effectué accompagnée d'un lien vers les présentes CGUS.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit :

- les sommes dues par la Candidate porteront de plein droit, à compter de la date d'échéance et sans mise en demeure préalable, intérêts de retard calculés journalièrement au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal ;
- l'Utilisatrice versera à BOUGE TA BOITE une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du Code de commerce.

ARTICLE 12 - Propriété intellectuelle

12.1. Propriété intellectuelle de BOUGE TA BOITE

Le signe  «BOUGE TA BOITE» est déposé à titre de marque et est protégé par un droit d'auteur. Le nom de domaine <https://www.bougetaboite.com> est également protégé. Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de leur titulaire.

Il en est de même pour les signes distinctifs des Bougeuses, des Boosteuses, et plus largement des Éléments composant ou diffusés sur le Site, la Plateforme et Workplace.

L'Utilisatrice reconnaît que les Éléments sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques ou tous autres droits et lois relatifs à la propriété intellectuelle. L'Utilisatrice reconnaît qu'elle n'est autorisée à utiliser ces Éléments que dans les limites expressément fixées par les CGUS.

Les CGUS n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit des Utilisatrices.

En conséquence, les Utilisatrices s'interdisent formellement de reproduire et / ou utiliser tout ou partie des Éléments qui apparaissent ou sont disponibles sur le Site, la Plateforme ou Workplace et tout ou partie du Site, de la Plateforme et de Workplace eux-mêmes. Les Utilisatrices s'interdisent également de copier, extraire, modifier, altérer, traduire, reproduire, diffuser, vendre, publier, exploiter, ou diffuser de quelques manières et sous quelques formes ou supports que ce soit les Éléments. La violation de ces dispositions impératives soumet la contrevenante, et toute personne responsable, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.

Toute utilisation des Éléments non expressément autorisée par BOUGE TA BOITE au titre des CGUS est illicite, conformément aux articles L 122-4 et L 122-6 du Code de la propriété intellectuelle. Il est notamment interdit à l'Utilisatrice de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou commercialisation des Éléments, que ce soit à titre gracieux ou onéreux ;
- toute forme d'utilisation du Site, de la Plateforme et des Éléments de quelque façon que ce soit aux fins de conception, réalisation, diffusion ou commercialisation d'un service similaire, équivalent ou de substitution ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte du Site, de la Plateforme et des Éléments au bénéfice d'un tiers, notamment par location, cession ou prêt, même à titre gratuit sauf en cas d'accord préalable écrit de BOUGE TA BOITE ;

- toute utilisation pour un traitement non autorisé par BOUGE TA BOITE.

Par ailleurs, le Site et la Plateforme constituent une base de données appartenant à BOUGE TA BOITE et accessible à l'Utilisatrice.

Par principe, l'Utilisatrice ne dispose d'aucun droit de reproduire, adapter, traduire, ni représenter la base de données en dehors des limites strictement définies aux CGUS.

En application des articles L 342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, il est fait interdiction à l'Utilisatrice :

- d'extraire par transfert permanent ou temporaire la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Éléments, et notamment les Données, sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit,
- de réutiliser la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des Éléments, et notamment les Données, par la mise à disposition du public,
- d'extraire ou de réutiliser à répétition ou de manière systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des Éléments, et notamment les Données lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales du Site, de la Plateforme et des Services ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers les Éléments, et notamment les Données et plus largement ses droits d'accès à la Plateforme.

L'Utilisatrice est autorisée à mettre en place des liens hypertextes à partir d'un autre site internet vers les pages publiques du Site accompagnées d'un court descriptif.

Au titre du droit de citation, l'Utilisatrice est autorisée à reproduire sur n'importe quel autre support un court extrait d'une page du Site en donnant obligatoirement l'origine des informations de la manière suivante : « *source BOUGE TA BOITE, www.bougetaboite.com, tous droits réservés* ».

Toute reproduction de tout ou partie du Site et de la Plateforme dans un but autre que la consultation du Site ou l'utilisation des Services est interdite sans l'autorisation de BOUGE TA BOITE.

12.2. Propriété intellectuelle de la Bougeuse

La Bougeuse est et reste titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ses dénominations sociales, marques nominatives ou figuratives, enseignes, nom commercial, signes, adresses internet ou autres signes distinctifs et plus largement sur les données, images, logos, informations, textes, photographies, vidéos, illustrations, ou autres contenus (ci-après les « Contenus ») transmis à BOUGE TA BOITE et / ou diffusés sur le Site, Workplace et la Plateforme lors de l'utilisation des Services.

La Bougeuse garantit à BOUGE TA BOITE être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Contenus remis à BOUGE TA BOITE et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre des CGUS.

A ce titre, la Bougeuse concède à BOUGE TA BOITE le droit d'exploitation non exclusif, transférable, sous licenciable, à titre gracieux, pour le monde entier sur l'ensemble des Contenus, au fur et à mesure de leur publication sur le Site, Workplace et la Plateforme ainsi qu'une licence sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférant aux Contenus et notamment sur les droits d'auteurs, et ce pour toute la durée légale de ses droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

Les droits ainsi concédés incluent le droit de reproduire, représenter, diffuser, adapter, modifier, réaliser une œuvre dérivée, traduire tout ou partie des Contenus par tous procédés, sous quelque forme que ce soit et sur tous supports (numérique, imprimé...) connus ou inconnus à ce jour, dans le cadre de la fourniture des Services.

La Bougeuse accorde son consentement à la reprise de ces Contenus sur les réseaux sociaux et notamment sur Workplace. Par conséquent, la Bougeuse atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation des sites META et en accepter les termes, particulièrement en matière de réutilisation des Contenus et des Données Personnelles.

ARTICLE 13 - Droit à l'image

Le droit au respect de l'image des personnes et des biens ainsi que le droit au respect de la vie privée sont protégés par les articles 9 et 544 du Code civil.

L'Utilisatrice, lors de son Adhésion et l'utilisation des Services, cède à titre non exclusif à BOUGE TA BOITE le droit de :

- fixer son image dans le cadre de photographies ou séquences d'images animées (vidéos, publicités télévisées ou autres) ;
- reproduire son image ainsi fixée par tous les procédés techniques de fixation matérielle et / ou immatérielle, connus ou non encore connus à ce jour (graphique, photographique, numérique...) sur tous supports, sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément et notamment aux fins de réalisation de tout document publicitaire ou promotionnel ;
- communiquer au public son image ainsi fixée et reproduite de manière directe comme indirecte, en intégralité ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment la communication par télédiffusion en mode analogique ou numérique, par radiodiffusion, par satellite, par câblodistribution et quel qu'en soit le mode de commercialisation, ainsi que par voie électronique quel qu'en soit le format et le vecteur et l'appareil de réception, ainsi que par mise à la disposition du public quel que soit le procédé analogique ou numérique ou le mode de transmission audiovisuel ou téléphonique mobile ou fixe utilisé.

Cette cession est consentie par l'Utilisatrice à BOUGE TA BOITE pour une exploitation dans le monde entier et pour toute la durée de la relation entre l'Utilisatrice et BOUGE TA BOITE ainsi que pendant trois (3) ans à compter de la fin de cette relation.

Cette cession est réalisée dès lors que l'Utilisatrice prend connaissance du contrat de cession de droit à l'image et coche la case suivante lors de l'Adhésion aux Services :

<input type="checkbox"/> <i>J'accepte que BOUGE TA BOITE utilise mon image dans les conditions prévues dans l'autorisation jointe.</i>
--

ARTICLE 14 - Responsabilité

14.1. Généralités

BOUGE TA BOITE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer un accès continu au Site, à la Plateforme et aux Services.

A ce titre, les Parties conviennent expressément que les obligations de BOUGE TA BOITE aux termes des CGUS sont des obligations de moyens et que la responsabilité de BOUGE TA BOITE ne saurait être

engagée par l'Utilisatrice qu'en cas de faute prouvée de BOUGE TA BOITE et pour des dommages découlant de faits qui lui sont directement imputables.

LA RESPONSABILITÉ DE BOUGE TA BOITE NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT ET QUE S'IL EXISTE UN LIEN DE CAUSALITÉ DIRECT ET CERTAIN ENTRE LA FAUTE ALLÉGUÉE ET LE DOMMAGE.

BOUGE TA BOITE NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUTES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU IMPREVISIBLES DE L'UTILISATRICE, CE QUI INCLUT NOTAMMENT SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE ET / OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE BENEFICE, PERTE DE CLIENTELE, PERTE D'UNE CHANCE, COUT DE RECUPERATION DES DONNEES, DE L'OBTENTION D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, ATTEINTE A L'IMAGE OU TOUT AUTRE PREJUDICE MORAL.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE DE BOUGE TA BOITE, NE SAURAIT EXCEDER LE MONTANT DE L'ADHESION CONCERNEE, TOUS CHEFS DE PREJUDICE CONFONDUS.

Toute action dirigée contre l'Utilisatrice par un tiers en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution des CGUS par l'Utilisatrice n'ouvre droit à aucune réparation de la part de BOUGE TA BOITE.

14.2. Accès et fonctionnement du Site et de la Plateforme

Le Site, la Plateforme et Workplace reposent sur des technologies développées par des tiers et BOUGE TA BOITE.

En particulier, BOUGE TA BOITE ne maîtrise pas la technologie Workplace, qui relève techniquement de la responsabilité de la société META. BOUGE TA BOITE ne garantit pas que Workplace est exempte d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu.

De même, BOUGE TA BOITE (i) ne garantit pas que le Site et la Plateforme sont exemptes d'anomalies et que leur fonctionnement sera ininterrompu et (ii) exclut expressément la garantie des vices cachés telle que définie par les articles 1641 et suivants du Code civil.

De même, en vue d'assurer la maintenance technique du Site et de la Plateforme, l'accès pourra être interrompu ponctuellement. Dans la mesure du possible, BOUGE TA BOITE s'efforcera d'en avertir les Utilisatrices.

BOUGE TA BOITE décline toute responsabilité en cas d'un éventuel préjudice qui pourrait résulter de l'indisponibilité du Site, de la Plateforme et / ou des Services ou d'un problème de connexion au Site ou à la Plateforme.

L'Utilisatrice déclare avoir une parfaite connaissance de l'Internet et de ses limites. L'Utilisatrice reconnaît notamment que les transmissions sur Internet peuvent être retardées, perdues, interceptées, corrompues et que la transmission d'informations confidentielles via Internet est réalisée par l'Utilisatrice à ses risques et périls.

Il appartient à l'Utilisatrice de prendre toutes les précautions utiles à la conservation des Données et informations qu'elle intègre sur le Site, la Plateforme et Workplace.

De même, l'Utilisatrice doit s'assurer de la compatibilité de son matériel informatique et des logiciels installés pour accéder au Site, à la Plateforme et aux Services.

BOUGE TA BOITE ne saurait non plus être tenue responsable de tout retard ou difficulté résultant de l'environnement informatique ou réseau de l'Utilisatrice, des fournisseurs tiers de l'Utilisatrice et / ou fournisseur d'accès à Internet de l'Utilisatrice.

14.3. Prise et exécution d'une Adhésion sur le Site

BOUGE TA BOITE exclut toute responsabilité en cas de retard éventuel à l'accès aux Services et l'exécution d'une Adhésion sur le délai indicatif annoncé. Un tel retard ne permet à l'Utilisatrice ni de demander l'annulation de l'Adhésion, ni de refuser les Services ou de réclamer des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

14.4. Informations et contenu publiés par les Bougeuses et / ou les Boosteuses

Les Bougeuses et / ou les Boosteuses sont seules responsables des informations et annonces qu'elles publient sur le Site, la Plateforme et Workplace.

BOUGE TA BOITE ne peut être tenue pour responsable des fausses déclarations faites par une Bougeuse, une Boosteuse, ou un tiers.

LA RESPONSABILITÉ DE BOUGE TA BOITE NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ETABLI QUE LE DOMMAGE DENONCÉ RESULTE DE SON PROPRE FAIT. AUCUNE RESPONSABILITÉ DE BOUGE TA BOITE NE SAURAIT DÉCOULER DE LA VIOLATION PAR UNE BOUGEUSE, UNE BOOSTEUSE, UN TIERS OU UN PARTENAIRE DES CGUS.

ARTICLE 15 - Force majeure

Les Parties seront, en outre, déchargées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avvertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

ARTICLE 16 - Assurance

Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution des CGUS.

ARTICLE 17 - Exclusion – Résiliation

17.1. Résiliation pour convenance de la Bougeuse

Principe

La Bougeuse peut mettre fin à son Adhésion aux Services à tout moment, en informant BOUGE TA BOITE à l'adresse figurant dans ses Mentions Légales par lettre recommandée avec accusé réception ou par e-mail à gestion@bougetaboite.com.

Les CGUS étant conclues pour une durée déterminée et ferme, la résiliation ne sera effective qu'au terme de la période d'engagement de la Bougeuse.

La Bougeuse ne pourra pas obtenir le remboursement du montant de son Adhésion. Le prix de l'Adhésion reste dû en intégralité.

La fermeture du Compte de la Bougeuse interviendra le jour suivant le terme de son Adhésion.

Cas particulier

Dans le cas mentionné ci-dessous et sous réserve de transmettre un justificatif à BOUGE TA BOITE, la Bougeuse pourra mettre un terme de manière anticipée aux CGUS et obtenir le remboursement du prix de son Adhésion, au *prorata temporis*, de la période non utilisée des Services.

Evènement	Point de départ de l'évènement
Cessation d'activité de la Bougeuse	Jour de l'enregistrement de la cessation d'activité au registre du commerce et des sociétés

La fermeture du Compte de la Bougeuse interviendra le jour suivant la date à laquelle BOUGE TA BOITE a reçu la preuve de la survenance de l'évènement.

17.3. Manquements à ses obligations par la Bougeuse

En cas de non-paiement de son Adhésion ou du renouvellement de son Adhésion par la Bougeuse BOUGE TA BOITE suspendra, temporairement, l'accès aux Services et au Compte de la Bougeuse et mettra cette dernière en demeure par lettre recommandée avec avis de réception de réparer le manquement dans un délai maximum de huit (8) jours ouvrés.

La mise en demeure devra mentionner expressément la présente clause résolutoire, outre la mention, selon laquelle, à défaut pour la Bougeuse de satisfaire à son obligation, BOUGE TA BOITE sera en droit de résilier les CGUS.

Si, à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, BOUGE TA BOITE pourra résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, les CGUS et désactiver définitivement le Compte de la Bougeuse, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

BOUGE TA BOITE se réserve, par ailleurs, le droit de résilier l'Adhésion de la Bougeuse notamment dans les cas suivants :

- violation des CGUS;
- non-respect de la Charte Ethique ou du Guide Bougeuse ;
- plus généralement si les agissements de la Bougeuses sont inadaptés, offensants, ou contraires à la loi et aux règlements en vigueur ou aux valeurs décrites dans la Charte Ethique ;
- détournement du Site, de la Plateforme et des Services de BOUGE TA BOITE et / ou d'utilisation de la Plateforme et des Services non-conforme aux valeurs véhiculées par BOUGE TA BOITE ;
- si BOUGE TA BOITE est dans l'incapacité de vérifier ou d'authentifier les informations fournies, et que la Bougeuse ne donne pas suite aux demandes de vérification et / ou d'authentification adressées ;
- si les agissements de la Bougeuses sont susceptibles d'engager la responsabilité de BOUGE TA BOITE, celle d'une autre Utilisatrice ou d'un Partenaire ;
- trois (3) absences consécutives aux BougeUP organisés par son Cercle ;

- changement d'activité de la Bougeuse non validé à l'unanimité des présentes au moment du vote par son Cercle ;
- diffusion sans autorisation, à des tiers, des supports, contenus et plus largement, de la documentation appartenant à BOUGE TA BOITE et remis à la Bougeuse dans le cadre de l'utilisation des Services.

Dans ces différentes hypothèses, BOUGE TA BOITE supprimera, sans délai et sans notification préalable, l'accès aux Services et au Compte de la Bougeuse. La Bougeuse ne pourra pas demander et obtenir le remboursement des sommes engagées, y compris au prorata temporis.

17.4. Manquements à ses obligations par la Boosteuse

Dans les mêmes conditions que précédemment, et en cas de non-respect par la Boosteuse de ses obligations spécifiques, BOUGE TA BOITE pourra désactiver temporairement le Compte de la Boosteuse.

Pour les manquements les plus graves et notamment en cas d'utilisation à des fins personnelles et en dehors des cas prévus par les CGUS des Données des Bougeuses par la Boosteuse, BOUGE TA BOITE pourra suspendre définitivement le Compte sans notification préalable.

ARTICLE 18 - Données personnelles

Dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme et la fourniture des Services, BOUGE TA BOITE collecte et traite des Données à caractère personnel, qui font l'objet d'un traitement informatique.

Dans ce contexte, BOUGE TA BOITE fait son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des Données à caractère personnel, en particulier le [Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données](#) (ci-après « RGPD ») et [la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018](#).

BOUGE TA BOITE prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des Données Personnelles qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions de la réglementation applicable.

BOUGE TA BOITE est le responsable de traitement et a mis en œuvre une Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP), consultable [ici](#).

La Bougeuse se porte garante de ce qu'elle communiquera les informations transmises dans la PUDP aux personnes concernées par le traitement, notamment ses salariés ou représentants, et que celles-ci en ont effectivement pris connaissance.

ARTICLE 19 - Notification

La Plateforme et Workplace compilent des données à caractère informatif.

Dans la mesure du possible, BOUGE TA BOITE assure une surveillance et une modération des propos et / ou contenus publiés sur la Plateforme et Workplace.

Le cas échéant, tout contenu susceptible d'être litigieux peut être rapporté à BOUGE TA BOITE selon les modalités suivantes.

19.1. Notification obligatoire selon l'article 6. I. 7 de la loi du 21 juin 2004

En application de l'article 6. I. 7 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (n°2004-575), l'Utilisatrice doit porter à la connaissance de BOUGE TA BOITE tout message faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, touchant à la pornographie infantile, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité humaine.

19.2. Contenu susceptible d'être illicite

Les Utilisatrices qui estimeraient que du contenu sur la Plateforme ou Workplace est susceptible d'être inexact, voire illicite, ayant un caractère injurieux ou diffamatoire, sont invitées à déposer une notification.

La notification prend la forme d'un courriel adressé à BOUGE TA BOITE ou une lettre recommandée avec accusé de réception. Les coordonnées de BOUGE TA BOITE sont indiquées dans ses Mentions Légales.

Dans cette notification, l'Utilisatrice décline ses noms, prénoms, (pour une personne morale, sa dénomination sociale et numéro RCS), adresse et la description des faits litigieux.

La notification doit comprendre la description des faits litigieux et leur localisation précise dans la Plateforme ou Workplace, les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits. Dans la mesure du possible, l'Utilisatrice doit transmettre la copie de la correspondance adressée à l'auteur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur(e) n'a pu être contacté(e).

BOUGE TA BOITE s'engage à réagir promptement à toute notification d'une Utilisatrice faite dans les formes et à première vue fondée.

BOUGE TA BOITE veillera à préserver l'anonymat de l'auteur(e) mis en cause, tout en se réservant la faculté d'engager contre lui / elle les mesures utiles, à commencer pour une Bougeuse et / ou une Boosteuse par son exclusion du réseau BOUGE TA BOITE et de l'accès aux Services.

ARTICLE 20 - Commentaires, critiques, communications et autres contenus

Les Utilisatrices peuvent adresser à BOUGE TA BOITE des critiques, des commentaires ou tout autre contenu ; lui soumettre des suggestions, des idées, des questions ou toute autre information tant que ce contenu n'est pas illégal, obscène, abusif, menaçant, diffamatoire, contrevenant aux droits de propriété intellectuelle, ou préjudiciable à des tiers et ne consiste pas ou ne contient pas de virus informatiques, de militantisme politique, de sollicitations commerciales, de mailing de masse, de chaînes ou toute autre forme de « spam ».

L'Utilisatrice ne doit pas utiliser une fausse adresse e-mail, usurper l'identité d'une personne ou d'une entité, ni mentir sur l'origine du contenu. BOUGE TA BOITE se réserve le droit, à son entière discrétion, d'enlever ou de modifier tout contenu.

ARTICLE 21 - Indépendance

Chaque Partie agit en son nom et pour son compte au titre des CGUS. Les CGUS sont dépourvues de tout affectio societatis et n'aura à ce titre aucun effet sur l'indépendance de chaque Partie en ce qui concerne l'exercice de son activité et la poursuite de son objet social, chaque Partie continuant à

exercer en toute indépendance sa gestion, ses droits et ses obligations et à assumer ses responsabilités. Aucune clause du CGUS ne pourra être interprétée comme créant entre les Parties une relation de mandat, d'associés ou un lien de subordination.

ARTICLE 22 - Non-sollicitation / non-embauche

Chacune des Parties s'engage à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre Partie. Cet engagement vaut pendant la durée des CGUS et pour une période de six (6) mois suivant la fin de celles-ci. Si une Partie fait défaut de respecter cette obligation, elle doit immédiatement verser à l'autre Partie une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute de l'employé concerné, à titre de pénalité.

Pour les besoins des CGUS, un ancien salarié dont le contrat de travail avec l'autre Partie a pris fin depuis plus d'un (1) an, pour quelque raison que ce soit, ne saurait être considéré comme un employé et son embauche ne saurait par conséquent donner lieu à l'application de la clause pénale mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 23 - Cession – changement de contrôle

Toute sous-traitance, cession, délégation ou autre opération de transfert (incluant sans limitation, fusion, acquisition ou changement de contrôle ou contribution de toute sorte) du Contrat par l'Utilisatrice est interdite, sauf à ce que l'Utilisatrice ait obtenu un accord écrit et préalable de BOUGE TA BOITE.

Le Contrat, étant conclu *intuitu personae*, BOUGE TA BOITE pourra le résilier de plein droit et sans formalité, dans le cas où interviendrait un changement de contrôle, direct ou indirect de l'Utilisatrice.

Pour les besoins du présent article, la notion de contrôle s'entend du sens qui lui est donné par l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'Utilisatrice consent à ce que BOUGE TA BOITE puisse céder à tout tiers l'un quelconque de ses droits et obligations au terme du Contrat, sous réserve d'en informer par tous moyens l'Utilisatrice.

ARTICLE 24 - Liens hypertextes

Le Site et la Plateforme peuvent contenir des liens vers des sites Internet administrés par des tiers. BOUGE TA BOITE ne peut en aucun cas exploiter ou contrôler les informations, produits et services présentés sur ces sites tiers. Les liens sont inclus uniquement à des fins pratiques et ne constituent aucun engagement de la part de BOUGE TA BOITE. L'Utilisatrice assume l'entière responsabilité de l'utilisation des liens vers des sites tiers.

ARTICLE 25 - Divers

Le fait que l'une quelconque des stipulations des CGUS soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

Les Parties remplaceront par voie d'avenant les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

Le fait que BOUGE TA BOITE n'exerce pas, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les CGUS ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative à l'avenir.

Pour les besoins de l'exécution des CGUS, BOUGE TA BOITE fait élection de domicile à l'adresse figurant dans ses Mentions Légales ou à l'article 1 des CGUS ou à toute autre adresse qu'elle notifierait par écrit à l'Utilisatrice.

Les titres n'étant insérés que pour des raisons de commodité, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et la teneur de l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Les CGUS représentent la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans les CGUS ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes de celui-ci.

ARTICLE 26 - Loi applicable

Les CGUS sont soumises à la loi française.

ARTICLE 27 - Tribunal compétent

Tout litige ou toute contestation relatifs à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGUS devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. Toute réclamation de l'Utilisatrice doit être adressée par écrit à BOUGE TA BOITE à l'adresse (courriel ou postale) indiquée dans ses Mentions Légales.

EN CAS DE LITIGIE DE TOUTE NATURE AVEC UNE UTILISATRICE QUI A LA QUALITÉ DE COMMERCANT, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL MATÉRIELLEMENT COMPÉTENT DE RENNES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE. CETTE COMPÉTENCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT EN MATIÈRE DE RÉFÉRÉ.

En dehors de cette hypothèse, et en cas de désaccord persistant entre l'Utilisatrice et BOUGE TA BOITE, le tribunal compétent sera au choix :

- celui du lieu de domicile du défendeur en France,
- celui du lieu où l'Utilisatrice demeurait au moment de la conclusion des CGUS ou de la survenance du fait dommageable.

ANNEXE N°1 - CONTRAT DE CESSION DE DROIT A L'IMAGE

PRÉAMBULE

La société BOUGE TA BOITE (ci-après « BOUGE TA BOITE ») est spécialisée dans l'accompagnement et le soutien aux cheffes d'entreprises.

Dans ce cadre, BOUGE TA BOITE utilise divers supports matériels ou immatériels, sur lesquels se trouvent des photographies, enregistrements vidéos ou plus globalement, tout procédé technique de fixation d'image, pouvant intégrer l'image des Bougeuses.

Ces différents supports sont utilisés par BOUGE TA BOITE pour les besoins de son activité, notamment l'exécution des services proposés sur sa plateforme et pour communiquer sur la force, la diversité, l'actualité et les activités de BOUGE TA BOITE.

BOUGE TA BOITE n'utilisera l'image des Bougeuses qu'avec leur accord (ci-après « l'Autorisation »).

ARTICLE 1 - Objet de l'Autorisation

L'Autorisation est consentie à la société BOUGE TA BOITE, SAS au capital de 27.730 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 823 194 998, ayant son siège social à Le Seize, 16 Esplanade du Champs de Mars, 35000 Rennes, France.

En vertu de l'article 9 du Code civil, l'Autorisation a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Bougeuse :

- accepte que BOUGE TA BOITE utilise les photographies et / ou enregistrements vidéos fournis par la Bougeuse lors de son adhésion à BOUGE TA BOITE ou lors de l'utilisation des services BOUGE TA BOITE (diffusion dans l'annuaire, sur Workplace, etc.) ;
- le cas échéant, accepte gracieusement de participer aux prises de vues photographiques et / ou enregistrements vidéos effectués dans le cadre des activités de la société BOUGE TA BOITE (événement THINK BIG'HER, BougeUP, etc.),
- autorise le montage des prises de vues, photographies et enregistrements réalisés ou fournis par la Bougeuse ;
- cède à BOUGE TA BOITE le droit d'utiliser son image résultant de photographie(s) et vidéos fournies et / ou prise(s) à ces occasions dans le cadre de la fourniture des services BOUGE TA BOITE, à des fins commerciales, d'information et de communication, et ce, quel que soit le support utilisé (matériel ou immatériel) ;
- autorise BOUGE TA BOITE à exploiter ces prises de vues, photographies et vidéos pour la promotion et la commercialisation de ses services.

ARTICLE 2 - Engagements des Bougeuses et droits cédés

La Bougeuse fournit à BOUGE TA BOITE, lors de son adhésion et dans le cadre de l'utilisation des services et de la plateforme BOUGE TA BOITE des photographies et / ou des enregistrements vidéos.

De même, la Bougeuse peut participer volontairement et librement aux prises de vues photographiques et / ou enregistrements vidéos effectués dans le cadre des activités de BOUGE TA BOITE, notamment lors d'événements publics.

La Bougeuse autorise :

- l'utilisation des photographies fournies lors et / ou tout au long de son adhésion par BOUGE TA BOITE ;
- la fixation de son image dans le cadre de prises de vues photographiques et / ou enregistrements vidéos ainsi que la reproduction et la représentation de son image ainsi fixée ;
- les modifications et montages de son image ainsi fixée ou fournie ;
- la communication par reproduction ou représentation au public de son image ainsi fixée ou fournie.

Cette utilisation et / ou fixation est autorisée :

- pour tous les procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.),
- sur tous supports numériques (et notamment le site Internet www.bougetaboite.fr, les réseaux sociaux, documents commerciaux numériques ou tout support dématérialisé que BOUGE TA BOITE serait amenée à utiliser ou créer dans le but de sa communication, promotion, etc.),
- sur tous formats,
- pour un nombre illimité d'utilisations,
- en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément,
- à des fins d'information, de communication,
- à des fins commerciales.

Cette communication est autorisée :

- en tout ou en partie,
- par moyen de communication électronique (site Internet, Extranet, Intranet, réseaux sociaux etc.),
- quel qu'en soit le format (html, pdf, rtf, jpeg, avi etc.),
- quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception,
- quel que soit le procédé analogique ou numérique (downloading, uploading, streaming, etc.)

Dans ce cadre, les prises de vues photographiques et / ou enregistrements vidéos, les photographies transmises par la Bougeuse et son image pourront être exploités par BOUGE TA BOITE exclusivement.

La Bougeuse reconnaît qu'elle ne pourra prétendre disposer d'aucun droit d'auteur et / ou d'artiste interprète sur les photographies et / ou enregistrements vidéos du fait de l'utilisation de son image par BOUGE TA BOITE.

Ces utilisation, fixation, montage, modification et communications sont autorisés à titre gracieux pour la durée et le territoire visés à l'article 4 de l'Autorisation.

ARTICLE 3 - Engagements de BOUGE TA BOITE

BOUGE TA BOITE disposera de toute liberté dans le choix des images, du montage et des coupes éventuelles.

Dans le cas où BOUGE TA BOITE souhaiterait exploiter l'image de la Bougeuse sous une forme ou dans une finalité non prévue aux présentes, BOUGE TA BOITE se rapprochera de la Bougeuse aux fins d'obtenir de celle-ci ou de ses représentants une nouvelle autorisation distincte.

ARTICLE 4 - Étendue de l'Autorisation

L'Autorisation est consentie :

- pour une exploitation dans le monde entier,
- pour toute la durée de la relation entre l'Utilisatrice et BOUGE TA BOITE ainsi que pendant trois (3) ans à compter de la fin de cette relation.

Au-delà de ce délai, BOUGE TA BOITE s'engage à ne plus utiliser l'image de la Bougeuse, sauf à recueillir une nouvelle autorisation de la Bougeuse.

ARTICLE 5 - Retrait de l'Autorisation

La Bougeuse est informée qu'elle peut retirer son Autorisation à tout moment, en contactant BOUGE TA BOITE à l'adresse contact@bougetaboite.fr.

ANNEXE N°2 - LA CHARTE DES BOUGEUSES

Bienvenue dans l'aventure Bouge ta Boite !

Tu es au bon endroit pour développer ton réseau d'affaires et booster ton activité au sein d'une communauté pro-active, bienveillante et professionnelle. Nous te prions de bien vouloir prendre connaissance de la Charte des Bougeuses. Il est essentiel d'y adhérer afin de garantir le fonctionnement optimal de la communauté. Tout manquement est passible d'exclusion.

- Adopter une posture d'entrepreneure

Le développement de mon réseau repose sur la confiance. Je prépare chacune de mes réunions (pitch, coup de boost, brainstorming...) et j'y adopte une posture professionnelle (présence / ponctualité/ proactivité). Je respecte les principes de sociocratie et d'intelligence collective du réseau, pour assurer l'équité de temps de parole et d'écoute de toutes les Bougeuses.

- Être recommandable

Je présente de manière claire et précise mon métier, mes services, ma cible et mes arguments concurrentiels. Je facilite la compréhension de ces différents éléments lors de mes interactions avec les Bougeuses et j'accueille positivement les feed-back.

- Implication

Je m'engage à prendre des initiatives contribuant à la dynamique vertueuse du réseau. Pour cela j'organise des duos avec les autres Bougeuses et participe aux différents événements qui me sont proposés en présentiel et en digital. J'effectue les différents modules du parcours intégration, j'utilise les outils mis à ma disposition et je me rends visible sur Workplace.

- Les valeurs

Devenir Bougeuse, c'est faire partie d'une communauté riche d'entrepreneures venant de différents univers. Je m'engage à être dans l'écoute positive, le respect de la différence et à agir en toute bienveillance, sincérité et transparence.

- La réciprocité

Je garde en tête que travailler en réseau, c'est commencer par donner avant de recevoir. Je prends note des besoins en recommandations des autres adhérentes et de leur profil. Je m'engage également à répondre avec professionnalisme aux « coups de boost », en n'oubliant pas de remercier la Bougeuse qui m'a ouvert son réseau et en la tenant informée du suivi, quelle que soit l'issue.

- La confidentialité

Je m'engage à respecter la confidentialité des échanges d'informations qui sont divulguées et partagées lors des rencontres. Je n'utilise pas l'annuaire des Bougeuses comme un outil de prospection de masse.

- Le respect de l'image de Bouge ta Boite

Faire partie d'un réseau d'affaires est un gage de professionnalisme. Je m'engage à respecter la charte graphique et à rester fidèle aux éléments de communication mis à ma disposition et associés à Bouge ta Boite.

ANNEXE N°3 - DESCRIPTIF DES SERVICES

Services disponibles via le Compte Bougeuse

La Bougeuse est autorisée à utiliser les Données des Bougeuses de son Cercle ou en dehors de son Cercle, exclusivement, dans le cadre de l'utilisation des Services à savoir :

- la participation aux BougeUP ou à tous évènements organisés par son Cercle ou BOUGE TA BOITE ;
- l'organisation et la réalisation des rencontres DUOS ;
- l'organisation, l'animation et / ou la participations aux ateliers éclairants.

Workplace by META

BOUGE TA BOITE fournit à la Bougeuse un accès à un réseau social Business, privé et sécurisé, adossé sur une plateforme électronique éditée et hébergée par la société META et dénommée « *Workplace by META* ».

Dans ce cadre, la Bougeuse est soumise aux conditions générales du service Workplace de la société META, à savoir :

- [les conditions de service de Workplace](#)
- [la politique de confidentialité](#)
- [la politique d'utilisation acceptable de Workplace](#)
- [Addenda sur le traitement des données](#)
- [la politique de cookies](#).

La Bougeuse doit lire et accepter les conditions générales d'utilisation de la société META.

Le Service Workplace permet à la Bougeuse d'accéder à un espace collaboratif composé de plusieurs sous-espaces ou sous-groupes :

- Un espace privé et secret propre au Cercle auquel elle fait partie ;
- Un espace privé destiné à un ou plusieurs Cercles du réseau BOUGE TA BOITE ;
- Des espaces ouverts à toutes les Bougeuses du réseau et portant sur :
 - o des thématiques spécifiques intéressant les cheffes d'entreprise,
 - o des Services de BOUGE TA BOITE tels que les ateliers éclairants.
 - o des RDV digitaux réguliers organisés par Bouge ta Boite
 - o l'annuaire des Bougeuses membres du réseau Bouge ta Boite comprenant les informations renseignées par les Bougeuses sur leur propre profil
- Une Bibliothèque de connaissance regroupant l'ensemble des trucs et astuces du réseau Bouge ta Boite
- Un outil de conversation « Workchat » permettant de communiquer avec toutes les membres du réseau Bouge ta Boite ainsi que l'équipe Bouge ta Boite pour toutes questions relatives à son adhésion, ses services, ses outils, son cercle.

Ces différents espaces permettent aux Bougeuses d'échanger entre elles et de partager des informations, des actualités de toute nature, via des forums et fils de discussion.

BOUGE TA BOITE et la société META opèrent dans la mesure du possible une surveillance et une modération *a posteriori* des propos et contenus diffusés sur Workplace.

La Bougeuse s'engage, dans ce cadre, à respecter les obligations mentionnées à l'article 8 des CGUS et notamment à ne pas diffuser des données, informations, ou contenus à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, ou à caractère politique, raciste ou

xénophobe et de manière générale tout contenu qui serait contraire aux lois et règlements en vigueur ou bonnes mœurs, sur l'espace collaboratif Workplace.

A défaut, BOUGE TA BOITE, en charge de modérer l'espace collaboratif Workplace et la Plateforme, se réserve le droit de supprimer le contenu litigieux.

Le cas échéant, la Bougeuse qui prendrait connaissance sur l'espace Workplace d'un tel contenu litigieux est invité à suivre la procédure décrite à l'article 19 des CGUS ou mieux, dans les conditions générales d'utilisation des services META.

Services en présentiel

Les services en présentiel sont les suivants :

- la participation aux BougeUP ou à tous les évènements organisés par son Cercle et / ou par BOUGE TA BOITE et/ou par d'autres Cercles de son territoire;
- les rencontres DUOS entre deux Bougeuses d'un même Cercle organisées une (1) fois par mois ;
- les ateliers éclairants organisés une (1) fois par mois, animés par une ou plusieurs Bougeuse(s) et destinés selon les cas à :
 - o présenter de manière plus précise son / leur activité professionnelle,
 - o valoriser une expérience ou une compétence spécifique et apporter un conseil ou des recommandations aux Bougeuses du Cercle concerné.

Services accessibles via le Compte Boosteuse

La Boosteuse peut :

- obtenir la réponse à ses questions grâce à l'outil Workplace et à l'équipe Bouge ta Boite, joignable sur Workplace directement. Ceci afin de répondre aux besoins formulés par les Bougeuses de son Cercle ;
- valider l'intégration d'une nouvelle Bougeuse dans son Cercle local, modifier les informations de son Cercle : son nom, la description de son groupe privé local sur Workplace.